

<http://clg-rostand-orleans.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article574>



Collège Jean Rostand  
Orléans

# Nouvelles mesures sanitaires

- Informations -



Date de mise en ligne : vendredi 2 avril 2021

---

Copyright © Collège Jean Rostand - Tous droits réservés

---

Madame, Monsieur,

Faisant suite aux annonces du Président de la République en date du 31 mars, l'organisation de la scolarité au collège sera la suivante :

### 1/ **Le calendrier scolaire est remanié**

- [-] semaine du 6 au 9 avril => cours en distanciel
- [-] période du 9 au 26 avril => congés de printemps
- [-] semaine du 26 au 30 avril => cours en distanciel
- [-] à partir du 3 mai => reprise des cours, éventuellement en alternance selon la situation sanitaire.

### 2/ **Reprogrammation de nos échéances**

- [-] le conseil d'administration, initialement prévu le 20 avril est reporté au 27 avril.
- [-] le DNB blanc pour le niveau 3<sup>è</sup> est décalé aux 6 et 7 mai
- [-] la certification numérique en 3<sup>è</sup> (PIX) est programmée le 11 mai (indisponibles).
- [-] l'évaluation des 3<sup>è</sup> en anglais (evalangue) se déroulera le 18 mai
- [-] l'oral blanc du DNB est maintenu le 19/05
- [-] les examens pour l'obtention de l'ASSR prendront place le 25 mai

### 3/ **Préparation des élèves aux périodes de cours à distance**

Pour ne pas laisser partir les élèves sans consignes générales, chaque classe aura un temps de préparation avec son professeur principal. Pour la majeure partie des classes ce temps se déroulera vendredi 2 avril de 9h00 à 10h00

### 4/ **Organisation des cours à distance**

On utilisera principalement pronote pour donner les informations aux élèves et l'application BBB pour les cours en ligne.

Il est demandé aux enseignants de respecter le plus possible l'emploi du temps habituel des élèves. En cas d'absence d'activité d'un élève, les responsables légaux seront alertés.

### 5/ **Accueil des enfants de professionnels indispensables à la gestion de crise**

L'accueil des enfants de personnels impliqués dans la gestion de la crise sanitaire est possible. Le collège propose une prise en charge de 8h00 à 16h30 avec une pause organisée de 12h00 à 13h30. Le service de restauration n'est pas disponible, les enfants doivent venir avec un repas. L'encadrement des enfants est effectué par des surveillants (pas par des professeurs). Dans la mesure du possible chaque élève disposera d'un matériel informatique pour faire son travail.

Conditions d'accueil :

Les parents doivent faire partie des professions qui figurent dans la liste ci-dessous **et n'avoir aucune autre solution de garde** Ils doivent faire une demande par mail (sebastien.fix chez ac-orleans-tours.fr) au minimum 24 heures avant la prise en charge de l'élève. La demande doit préciser les jours de prise en charge et être accompagnée de l'attestation sur l'honneur jointe à l'article.

Liste des personnels dont les enfants peuvent être pris en charge

## Nouvelles mesures sanitaires

---

- Tous les personnels des établissements de santé ;

*[-] Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;*

*[-] Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie ainsi que les ambulanciers ;*

*[-] Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;*

*[-] Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;*

*[-] Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;*

*[-] Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.*

*[-] Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitencière)*

<http://clg-rostand-orleans.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-rostand-orleans/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> attestation parentale

Le principal

S. FIX